

COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 30 novembre 20 heures quinze minutes, se sont réunis en salle du Conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray, dument convoqués le jeudi vingt-trois novembre deux mil vingt-trois.

Date de convocation du conseil municipal : 23 novembre 2023

Présents:

Formant la majorité des membres en exercice

Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Philippe PREHU, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

<u>Procurations</u>, Delphine CASTAGNET à Emilie BOUNOUANE, Bruno BLANCHARD à Hervé RIGOT, Viviane PICQUERET à Marie-Claude FRANCOIS, Isabelle ROBERT à Sylvain DESDOIGTS

Absent(s) excusé(s) Rebecca BRUNET, Cindy MATHIS, Sandrine DUGAT et Anicet KOLOLO

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Mme Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h25 Fin de séance 23h10

COMPTE-RENDU

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Mme Alexandra VANDEVELDE est autorisée par le Conseil Municipal à l'unanimité à assister à la séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU</u> TITRE DU FDI 2024 : CREATION D'UN TERRAIN DE FOOT 5

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de créer un terrain de foot 5 au stade d'Illiers-Combray.

La commune étant propriétaire des lieux, il convient de faire les demandes de subventions pour le projet auprès du Conseil départemental au titre du FDI 2024 : :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN	€HT	
☑ Coût global : 146 327.00		Montant	% de la dépense
	Financements privés		Сереное
🛮 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	FAFA	30 000	20
	Etat - DETR		
	Etat – ANS	63 265	
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	23796	20
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	29 265	20
TOTAL CHARGES 146 327.00		TOTAL PRODU	JITS 146 327

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 146 327 euros HT
- Autorise le Maire a sollicité toutes les subventions liées à ce projet et à signer tous les documents s'y rapportant.

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU</u> <u>TITRE DU FDI 2024 : VOIRIE</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé des travaux de voirie en 2024.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 100 000.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet Voirie 2024 pour un montant de **100 000.00 euros HT**
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, d'un montant de 30 000 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Janvier 2024 Fin : Décembre 2024

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN €	HT	
☑ Coût global : 100 000.00		Montant	% de la dépense
	Financements privés		
🛮 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat - DRAC		
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	30 000	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	70 000	70
TOTAL CHARGES 100 000.00	TOTAL	L PRODUITS	100 000.00€

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI 2024 : REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE JULES AMIOT et DE L'ECOLE DE MUSIQUE</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé des travaux d'isolation et de réfection du système de chauffage à la salle polyvalent Jules Amiot et de l'Ecole de Musique.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 105 403.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 105 403.00 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, de 30% du montant des travaux

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Janvier 2024 Fin : Décembre 2024

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN €	HT	
☑ Coût global : 105 403.00		Montant	% de la
			dépense
	🛮 Financements privés		
🛮 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat – FOND VERT	21 080.6	20
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	31 620.9	30
	Département E&L		
	CNAF		
,	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	52 701.50	50
TOTAL CHARGES 105 403.00	тот	AL PRODUITS	105 403.00

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU</u> <u>TITRE DU FDI 2024 : ISOLATION ET CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE LES NYMPHEAS</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé des travaux d'isolation et de réfection du système de chauffage de l'école maternelle Les Nymphéas.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 169 698.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 169 698.00 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, de 30% du montant des travaux

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN €	HT	
⊠ Coût global : 169 698.00		Montant	% de la dépense
	Financements privés		•
🛮 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	Union européenne		
	Etat - DETR	33 939.60	20
	Etat – FOND VERT	33 939.60	20
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	50 909.40	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	50 909.40	30
TOTAL CHARGES 169 698.00	TOTA	L PRODUITS	169 698.00

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU</u> <u>TITRE DU FDI 2024 : COUVERTURE ET BARDAGE DU COMPLEXE SPORTIF</u> <u>JEAN MOULIN</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé la réfection de la couverture et du bardage du complexe sportif Jean Moulin.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 178 541.16 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 178 541.16 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, de 30% du montant des travaux

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN	€ HT	
☑ Coût global : 178 541.16		Montant	% de la dépense
	Financements privés		
🛮 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DSIL	35 708.23	20
	Etat – FOND VERT	35 708.23	20
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	53 562.35	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	53 562.35	30
TOTAL CHARGES 178 541.16	ТОТ	AL PRODUITS	S 178541.16

> AIDE AUX TRAVAUX - SUBVENTIONS ACCORDEES No 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des aides aux travaux, nous avons reçu et retenu les dossiers suivants :

- ❖ HUET Bernard
- ❖ FAUQUET André
- ❖ BOUVARD Sylvie
- ❖ SCI LES PATTES DE LOUTRE
- ❖ POITOU Stéphane
- DALIVOUS Cathie
- ❖ GOUGEON Jean-Marc
- ❖ BAILLEAU Monique
- ❖ HOUDEBERT Marie-France
- ❖ BARIETY Françoise

Le montant total de subvention prévisionnel proposé est de : 4 366.16€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'octroyer les subventions prévisionnelles d'aides aux travaux suivantes :

BENEFICIAIRES	ADRESSE DU BIEN	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION
HUET Bernard	17 rue des Résédas	Peinture de la clôture	184.75 €
FAUQUET André	4 rue Ronsard	Réfection peinture grille et portail	168.75 €
BOUVARD Sylvie	13 rue Florent d'Illiers	Nettoyage de la façade RD	528.06 €
SCI LES PATTES DE LOUTRE	17 bis rue de Cotron	Peinture façade, volets et portes	490.00€
POITOU Stéphane	5 rue Léon Ferré	Peinture de la façade RD	540.00€
DALIVOUS Cathie	1 rue des Mesliers	Isolation extérieure	247.50 €
GOUGEON Jean-Marc	27 avenue Marcel Proust	Ravalement des façades	120.00€
BAILLEAU Monique	1, 3 rue de Courville	Peinture vitrine	284.10 €
HOUDEBERT Marie-France	18 rue Saint Hilaire	Ravalement de la façade RD	1 040.00 €
BARIETY Françoise	12 rue Florent d'Illiers	Réfection mur de clôture et portail RD	763.00 €
		TOTAL	4 366.16 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à l'octroi de ces subventions

> RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte-tenu de l'augmentation du coût des denrées alimentaires et du prix de revient global du repas, il est proposé de revoir les tarifs de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide d'appliquer les tarifs suivants de la restauration scolaire à compter du 1er janvier 2024 :

Repas enfant : 4.10 euros Repas adulte : 6.60 euros

- Décide de fixer la participation des communes au service de restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2024 à 3,60 euros par repas et par enfant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à ces tarifs.

> BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE NO 2

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'ajuster le budget de la commune de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES			
2131	Construction bâtiments publics	11 112 €	203	Frais d'études	11 112 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE la décision modificative No 2 du budget de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette décision modificative.

> <u>BUDGET COMMUNE – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES</u> D'INVESTISSEMENT EN 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités qui stipule notamment :

"En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25% du montant de la section investissement 2023 hors remboursement d'emprunts soit **644 410.75** euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de la commune dans les limites exposées ci-dessus au titre de l'année 2024.

> <u>BUDGET ASSAINISSEMENT - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES</u> DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités qui stipule notamment :

"En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25% du montant de la section investissement 2023 hors remboursement d'emprunts soit **69 667.99** euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget assainissement dans les limites exposées ci-dessus au titre de l'année 2024.

BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE NO 1

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'ajuster le budget de la commune de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

040 -6811

Dotation aux amortissements 1 330

7811

Reprise sur amortissements

1 330

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

28158 Reprise sur amortissements

1 330

28156

Dotation aux amortissements

1 330

(matériel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE la décision modificative No 1 du budget assainissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette décision modificative.

> ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SECTION D N°18 : MR GUY SEDILLOT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle SECTION D N°18 d'environ 700m2 (voir plan joint) sur la commune d'Illiers-Combray appartenant à Monsieur Guy SEDILLOT dans le but de réaliser la continuité d'un chemin rural.

Il est proposé d'acquérir cette partie de parcelle pour un montant de 1 700.00€, les frais de géomètre et les frais notarié seront à la charge de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'acquisition de la partie de la parcelle SECTION D N°18 d'une surface de 700m2
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette acquisition.

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA F.A.FA. (Fonds d'Aide au Football Amateur)</u> et de l'A.N.S (Agence Nationale du Sport) Création d'un terrain de Foot 5

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de créer un terrain de foot 5 au stade d'Illiers-Combray.

La commune étant propriétaire des lieux, il convient de faire les demandes de subventions pour le projet auprès de la FAFA et de l'ANS :

Montant des travaux	Subvention	
146 327€	30 000.00€ FAFA	
	63 265.00€ ANS	
A STATE OF THE STA		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE la demande de subvention auprès de la FAFA et de l'ANS
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

> CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLEGE MARCEL PROUST 2023-2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le collège Marcel Proust utilise les équipements sportifs de la commune.

De ce fait, il est nécessaire de signer une convention avec le Collège Marcel Proust afin de définir les modalités de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Fixe les coûts horaires de location aux maximas autorisés soit (en euros) :

Du 1er septembre au 31 décembre 2023

Gymnase et dojo	15,95
Salle spécialisée et plateau EPS	4,35
Stade complet	17,39
Piscine	31,02 par ligne d'eau

Du 1er janvier au 05 juillet 2024

Gymnase et dojo	16.77
Salle spécialisée et plateau EPS	4.57
Stade complet	18.28
Piscine	32.60 par ligne d'eau

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Collège Marcel Proust

> PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Depuis 2005, le Fonds d'Aide aux Jeunes est géré par le Département. Ce fonds s'adresse aux Jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Chaque année, la commune participe au financement de ce fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la participation de 300 euros au Fonds départemental des Jeunes
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

> PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX PROJETS SCOLAIRES 2023/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les écoles maternelles, élémentaires publiques et privées organisent des projets scolaires pour l'année 2023-2024 et demandent à la commune une participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide d'octroyer une participation de 30 euros par élève résidant à Illiers-Combray et inscrit dans les écoles maternelles ou élémentaires publiques et privées de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

Cette participation sera versée sous la forme d'une subvention aux coopératives scolaires de ces écoles.

> INSTALLATION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE - Monsieur Maurice MONGUILLON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « des Boulistes » demande l'autorisation d'installer une plaque commémorative sur le terrain de pétanque rue du 19 mars en hommage à Maurice MONGUILLON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Autorise l'association à installer cette plaque et précise que les frais sont à la charge de l'association.

> REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche va bénéficier, à nouveau au titre de 2023, du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour un montant prévisionnel de 580 818 Euros. Le sujet a été évoqué en Conseil des Maires au sein de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et il a été validé le principe de reverser la totalité de ce fonds aux communes dans les mêmes conditions qu'en 2019.

Pour ce faire, il serait proposé d'ajouter au montant reversé de droit à chaque commune indiquée dans les documents notifiés par la Préfecture au titre de l'année 2023, une partie de la part initialement prévue pour la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. Cette dernière serait ventilée en fonction de coefficients multiplicateurs fondés sur les strates de population des communes.

Les montants calculés seraient ainsi les suivants :

	Proposition		Proposition
Commune	montant attribué	Commune	montant attribué
Bailleau-le-Pin	37 514.00	Marchéville	14 993.00
Billancelles	12 558.00	Méréglise	5 249.00
Blandainville	10 817.00	Montigny-le-Chartif	18 262.00
Cernay	4 658.00	Mottereau	6 224.00
Charonville	12 656.00	Orrouer	11 816.00
Les Chatelliers-Notre-Dame	5 948.00	Pontgouin	37 384.00
Chuisnes	30 768.00	Saint-Arnoult-des-Bois	25 842.00
Courville-sur-Eure	50 448.00	Saint-Avit-les-Guespières	13 503.00
Epeautrolles	6 108.00	Saint-Denis-les-Puits	6 159.00
Ermenonville-la-Petite	6 619.00	Saint-Eman	5 170.00
Le Favril	14 704.00	Saint-Germain-le-Gaillard	13 640.00
Fontaine-la-Guyon	37 849.00	Saint-Luperce	25 854.00
Friaize	12 146.00	Le Thieulin	14 528.00
Fruncé	13 436.00	Vieuvicq	14 345.00
Illiers-Combray	56 037.00	Villebon	4 487.00
Landelles	18 688.00		
Luplante	13 152.00	TOTAL	580 818.00
Magny	19 256.00		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Valide la répartition du F.P.I.C. 2023 pour le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche telle que présentée.

> CONVENTION - AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer à nouveau une convention avec la Poste; la précédente avait été signée pour une année soit jusqu'au 31/12/2023. Elle vise à définir les modalités de cette collaboration et en particulier la participation financière de la Poste.

Cette nouvelle convention est signée pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la convention avec la Poste
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document lié.

> GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'HABITAT EURELIEN

Le Maire informe le Conseil Municipal que la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des Collectivités Territoriales, Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt N°153460 en annexe signé entre l'Office public de l'HABITAT d'EURE ETLOIR ci-après l'emprunter et la caisse des dépôts et consignations

Article 1 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 453 000 euros souscrit par l'emprunter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°153460, constitué de 3 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette affaire.

> JEUNES SAPEURS POMPIERS : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Illiers-Combray.

Ils indiquent avoir besoin d'acheter un abri de jardin afin de pouvoir ranger leur matériel qui pour le moment est stoker dans le bureau. Le cout de cet achat est d'environ 2000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ACCEPTE de verser à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Illiers-Combray la somme de 1 000.00 euros pour aider au financement de cet achat.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

> COMITE DES FETES : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle du comité des fêtes d'Illiers-Combray.

En effet cette année le Comité des fêtes organise le TELETHON. Dans ce cadre, ils demandent une subvention exceptionnelle de 500.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ACCEPTE de verser au comité des fêtes d'Illiers-Combray la somme de 500 euros pour aider au financement de cet évènement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

> MAD JACQUES : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'Illiers-Combray a été choisi comme Ville d'arrivée de la MAD JACQUES 2024 qui se déroulera en avril 2024.

Dans ce cadre, la MAD JACQUES demande une subvention.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 1 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ACCEPTE de verser à la MAD JACQUES la somme de 1 000.00 euros pour aider au financement de cet évènement.
- INDIQUE que les crédits seront inscrits au budget 2024
- INDIQUE que la subvention sera versée après la signature de la convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

> HOTEL DE l'IMAGE : LOYERS ET CHARGES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de l'opération « Mon hôtel à l'essai », un locataire s'est présenté pour gérer l'hôtel de l'image à compter du 1^{er} avril 2024

Il est nécessaire de fixer le montant du loyer et des charges :

Montant du loyer du mois d'avril 2024 : offert

Montant du loyer des mois de mai et juin 2024 : 400€ HT

Montant du loyer du 2ème semestre 2024 : 600€ HT

A compter du 1er janvier 2025 : 800.00€ HT

Provision pour charges : 150.00€ TTC mensuel correspondant à la taxe foncière et à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ACCEPTE les montants de loyers et charges proposés par le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

> LOI D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE DU 11 MARS 2023 : DEFINITION DES ZONES FAVORABLES ET DES ZONES D'EXCLUSION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la loi du 11 mars 2023 sur L'accélération de la production d'Energie renouvelable il est demandé par l'Etat de se prononcer sur les zones favorables et les zones d'exclusion proposé sur les cartes ci jointes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- VALIDE toutes les zones proposées dans la carte ci jointe pour les Eoliennes
- VALIDE toutes les zones proposées dans la carte ci jointe pour les Méthaniseurs
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE l'ETAT AU TITRE DU DSIL 2024 - REFECTION</u> DE LA TOITURE ET DU BARDAGE - SALLE DES SPORTS JEAN MOULIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'effectuer la réfection de la toiture et du bardage de la salle des sports Jean Moulin.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 178 541.16€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection de la toiture et du bardage de la salle des sports Jean Moulin.
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL pour cette réalisation, d'un montant de 35 708.23 euros, soit 20% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : 1^{er} semestre 2024 Fin : Décembre 2024

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN	N € HT	
⊠ Coût global : 178 51.16€		Montant	% de la dépense
	□ Financements privés		
□ Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		:
	☐ Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DSIL	35 708.23	20
	Etat – FOND VERT	35 708.23	20
	Etat – FSIL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	53 562.35	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	53 562.35	30
TOTAL CHARGES 178 541.16	ТОТА	L PRODUITS	178 541.16

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI</u> 2024 : AMENDES DE POLICE – RUE DE COURVILLE ET LES DAUFFRAIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de police pour la rue de Courville et les Dauffrais :

Le montant prévisionnel de ce projet est de 49 937.74 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 49 937.74 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, de 30% du montant des travaux

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
☑ Coût global : 49 937.74		Montant	% de la
			dépense
	Financements privés		
🛚 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	☑ Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DSIL		
	Etat - FOND VERT		
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	14 981.32	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	34 956.42	70
TOTAL CHARGES 49 937.74	тот	AL PRODUIT	S 49 937.74

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI</u> 2024 : AMENDES DE POLICE – RUE DE COURVILLE ET LES DAUFFRAIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de police pour la rue de Courville et les Dauffrais :

Le montant prévisionnel de ce projet est de 49 937.74 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 49 937.74 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, de 30% du montant des travaux

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
⊠ Coût global : 49 937.74		Montant	% de la
			dépense
🛮 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	Union européenne		
	Etat - DSIL		
	Etat – FOND VERT		
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	14 981.32	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	34 956.42	70
TOTAL CHARGES 49 937.74	тот	AL PRODUIT	S 49 937.74

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ORGANISMES - HUB VELO PLACE MAUNOURY</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'installer un HUB VELO Place Maunoury dans le cadre de réfection de la place (commerces, logements ...)

Le montant prévisionnel de ce projet est de 95 627€ HT.

Il est proposé de solliciter des subventions à hauteur de 80% auprès des organismes ci-dessous :

ETAT : ADEME ETAT : ALVEOLE

REGION CENTRE: CAP TOURISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'installation d'un HUB VELO Place Maunoury
- Sollicite à cet effet les subventions auprès des 3 organismes indiqués.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : 1^{er} semestre 2024 Fin : Décembre 2025

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI</u> 2024 : BARDAGE PIGNON HANGAR DES GLORIETTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé la réfection du bardage du Hangar des Gloriettes

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 10 750.39 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 10 750.39 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, de 30% du montant des travaux

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN €	HT	
☑ Coût global : 10 750.19		Montant	% de la dépense
	Financements privés		
🛮 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DSIL		
	Etat – FOND VERT		
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	3 225.11	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	7 525.27	70
TOTAL CHARGES 10 750.39	TOT	TAL PRODUIT	S 10 750.39

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI</u> 2024 : CREATION DE LIAISONS DOUCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de créer des liaisons douces rue de Courville et Avenue Foch, avec la création de cheminements vélos et piétons

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 140 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 140 000 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, de 30% du montant des travaux

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN €	HT	
☑ Coût global : 140 000.00		Montant	% de la dépense
	Financements privés		
🛮 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DSIL		
	Etat – FOND VERT		
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	42 000.00	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	98 000.00	70
TOTAL CHARGES 140 000.00	ТС	OTAL PRODU	ITS 140 000

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FOND VERT :</u> REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE JULES AMIOT et DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé des travaux d'isolation et de réfection du système de chauffage à la salle polyvalent Jules Amiot et de l'Ecole de Musique. Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fond Vert.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 105 403.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 105 403.00 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat pour cette réalisation, de 20% du montant des travaux

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Janvier 2024 Fin : Décembre 2024

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
☑ Coût global : 105 403.00		Montant	% de la
			dépense
	Financements privés		
🛮 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat - FOND VERT	21 080.6	20
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	31 620.9	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	52 701.50	50
TOTAL CHARGES 105 403.00	TOTA	L PRODUITS	105 403.00

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2024 :</u> ISOLATION ET CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE LES NYMPHEAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé des travaux d'isolation et de réfection du système de chauffage de l'école maternelle Les Nymphéas.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 169 698.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 169 698.00 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat pour cette réalisation, de 20% du montant des travaux

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
⊠ Coût global : 169 698.00		Montant	% de la
			dépense
	☑ Financements privés		
🛮 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR	33 939.60	20
	Etat – FOND VERT	33 939.60	20
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	50 909.40	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	50 909.40	30
TOTAL CHARGES 169 698.00	TOTA	L PRODUITS	169 698.00

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2024 :</u> REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE JULES AMIOT et DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé des travaux d'isolation et de réfection du système de chauffage à la salle polyvalent Jules Amiot et de l'Ecole de Musique. Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 105 403.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 105 403.00 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat pour cette réalisation, de 20% du montant des travaux

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Janvier 2024 Fin : Décembre 2024

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
⊠ Coût global : 105 403.00		Montant	% de la dépense
	Financements privés		
🛚 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat – FOND VERT	21 080.6	20
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	31 620.9	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt		
	Autofinancement	52 701.50	50
TOTAL CHARGES 105 403.00	TOTA	L PRODUITS	105 403.00

> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FOND VERT : ISOLATION</u> ET CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE LES NYMPHEAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé des travaux d'isolation et de réfection du système de chauffage de l'école maternelle Les Nymphéas.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 169 698.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet pour un montant de 169 698.00 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat pour cette réalisation, de 20% du montant des travaux

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
⊠ Coût global : 169 698.00		Montant	% de la
			dépense
	☑ Financements privés		
🛮 Coût détaillé (si justifié) :	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	☑ Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR	33 939.60	20
	Etat - FOND VERT	33 939.60	20
	Etat – Education Nationale		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI	50 909.40	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
	Emprunt	_======================================	
	Autofinancement	50 909.40	30
TOTAL CHARGES 169 698.00	TOTA	L PRODUITS	169 698.00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Le 19 janvier 2024, Vu et approuvé Par Bernard PUYENCHET Maire d'Illiers-Combray